



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Mayotte
Service de l'Alimentation

Dossier suivi par : Loïc LARROCHE
Tel : 0269 64 50 41
Courriel : alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr

DIAMANT MAYOTTE

Route Nationale 1

97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 07/11/2023

Réf. : PV 230094
Objet : Agrément provisoire N° 97600002

AGREMENT PROVISOIRE POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A USAGES NON PROFESIONNELS

Textes de référence.

- Vu les articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit et le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;
- Vu la demande réceptionnée en date du 13/09/2023 ;

**L'entreprise DIAMANT MAYOTTE, représentée par Tiffany MEYER,
Domiciliée à Route Nationale 1, 97600 Mamoudzou, Mayotte ;**

Est agréée sous le numéro d'immatriculation 97600002.

Pour effectuer les activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

L'agrément provisoire est octroyé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 06/05/2024 et tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé par les agents de l'administration lors de tout contrôle.

Le Chef du Service de l'Alimentation

Patrick GARCIA